

BULLETIN D'INSCRIPTION
DOUANES ET LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

22 novembre 2013

À compléter et à retourner à l'Institut de recherche en propriété intellectuelle
IRPI - CCI Paris IDF, 81 avenue de la République - 75011 Paris / Fax : 01 49 23 58 65

Mme

M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Entreprise : _____

Code APE : _____

Siret : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

E-mail : _____

La confirmation d'inscription étant adressée par mail, merci d'indiquer lisiblement votre adresse électronique

Adresse de facturation (si différente) : _____

Personne à contacter (éventuellement) : _____

Souhaite recevoir une attestation de présence au titre de la formation des avocats

FRAIS D'INSCRIPTION : 590 € non assujettis à la TVA, comprenant la publication des actes.
Ils doivent être réglés dès l'inscription. Une facture vous sera adressée à l'issue de la conférence.

REGLEMENT :

par chèque ci-joint à l'ordre de
CCIR Paris IDF - DGA EMC - IRPI

par virement à BNP Paribas
compte n° 30004 00806 00021754767 07

par carte bancaire sur
[www.entreprises.cci-paris-idf.fr/
web/innovation](http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/innovation)

ANNULATION ET REMPLACEMENT – Les annulations doivent être faites par écrit et parvenir à l'IRPI au plus tard 10 jours avant le séminaire. Au-delà de ce délai, un dédit de 30 % des frais d'inscription sera facturé. À la date de la réunion, les inscriptions sont définitives et l'intégralité du prix reste due. Les remplacements sont acceptés sans frais.

Cachet de l'entreprise

Date et signature